



Église évangélique réformée
de Suisse

Fonds pour le Travail des Femmes, Claudia Strahm
Tél. +41 (0)31 370 25 52, claudia.strahm@evref.ch

Le Fonds pour le Travail des Femmes

- permet la réalisation de projets, de sessions et de publications ayant pour thème la tâche et la place des femmes dans l'Église, la politique et la société
- soutient les Femmes Protestantes en Suisse FPS
- finance des projets et études de sensibilisation traitant de l'égalité des genres homme/femme

Les demandes doivent être motivées et accompagnées des documents nécessaires (formulaire et annexes). Les délais d'envoi sont le 30 avril et le 30 septembre.

En dehors des Femmes protestantes en Suisse (FPS), le Fonds n'accorde aucun soutien financier à d'autres organisations pour des frais d'infrastructure.

Au lieu d'une contribution, la Commission du Fonds peut décider d'accorder une garantie limitée de déficit.

A la fin de l'activité / du projet, un rapport final doit être adressé à la Commission du Fonds.

Aucune nouvelle demande ne pourra être formulée pour le même projet.

Un nouveau projet ne pourra être pris en considération que lorsque nous sera parvenu le rapport final de la précédente activité.

Le Fonds pour le Travail de Femmes verse des contributions dans les limites de ses ressources :

- a) pour le travail des Femmes Protestantes en Suisse (FPS)
- b) pour des projets traitant de l'Église, par exemple :
 - colloques ou tenue de séminaires
 - recherches et études concernant les femmes dans l'Église
 - publications et dissertations de théologues
- c) pour des projets traitant de la thématique des genres

Pour l'évaluation des demandes de soutien, la Commission pour le Travail des Femmes se réfère aux conditions mentionnées ci-dessous.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

La Commission du Fonds pour le Travail des Femmes évalue les projets qui lui sont soumis en se fondant sur les critères suivants :

Dimension Femmes et Genre*:

Le projet défend ou valorise les droits des femmes et leurs activités (soit parce qu'il est essentiellement porté par des femmes, soit parce qu'il vise explicitement à promouvoir les droits ou les activités des femmes). Le projet sensibilise l'Église et la société à la thématique genre.

Enracinement institutionnel et ecclésial*:

Le projet bénéficie d'un enracinement institutionnel ecclésial en Suisse (Église cantonale, paroisse, œuvre d'entraide ecclésiale, institut de recherche rattaché à l'Église ou s'occupant de questions théologiques, etc.). Le public-cible du projet se trouve majoritairement en Suisse.

Dimension éthico-théologique :

Le projet met en avant les valeurs et principes éthiques de la tradition chrétienne.

Dimension œcuménique (y. c. dans le financement) :

Le projet est réalisé dans un esprit œcuménique et implique une collaboration (logistique, financière, etc.) œcuménique.

Efforts propres fournis :

Les porteurs ou porteuses du projet investissent des moyens financiers, du matériel et du temps dans leur projet.

Subventionnements par des tiers :

Les porteurs ou porteuses du projet ont déposé une demande de subventionnement auprès d'autres fonds ou organisations.

Rapport moyens/fins :

Le rapport entre les moyens (financiers, matériels, temps, etc.) investis dans le projet et les résultats escomptés est bon.

Durabilité :

Le projet est pérenne, facilement reproductible ou ses effets dans le temps sont durables (p. ex. un livre ayant un impact sur le long terme).

Rayonnement :

Le projet bénéficie (à court, moyen ou long terme) à un nombre important de personnes ou d'organisations.

NB: Les critères marqués d'un astérisque ont valeur de conditions fondamentales. Les projets doivent au minimum obtenir une évaluation moyenne de ces critères pour pouvoir être pris en compte pour un éventuel subventionnement par le Fonds pour le Travail des Femmes.